

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ

Enduro carpe
sur le plan d'eau de Sagnat

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE

Vu la demande présentée par l'association « wild Carp 87 » en vue d'organiser un enduro carpe du 11 au 14 septembre 2025.

ARRETE

ARTICLE I : L'association « wild Carp 87 » est autorisée à organiser sur le plan d'eau de Sagnat du jeudi 11 septembre 2025 à partir de 10h00 jusqu'au dimanche 14 septembre 2025 à 10h00, un enduro carpe.

ARTICLE II : Pour rappel, les véhicules ne sont pas autorisés à emprunter la voie circumlacustre.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président de la Fédération des Pêcheurs de la Haute-Vienne.
- Monsieur le Président de l'APPMA de BESSINES
- Monsieur le Président de l'association « wild Carp 87 »

Fait et arrêté à Bessines, le 4 février 2025.

La Maire,



Andréa BROUILLE